

## L'ARS Rhône-Alpes labellise des centres référents de réhabilitation psychosociale dans 3 hôpitaux

L'ARS Rhône-Alpes a labellisé trois premiers centres de réhabilitation psychosociale, le CH du Vinatier, le CH Alpes-Isère et le CHU de Saint-Étienne et présente la région comme pionnière dans l'Hexagone. Une cinquantaine d'hôpitaux et cliniques sont concernés par ce dispositif, auquel l'ARS a alloué 600 000 € en plus des moyens déjà donnés.

L'ARS Rhône-Alpes a annoncé le 9 décembre par communiqué la labellisation de trois premiers centres de réhabilitation psychosociale, au CH spécialisé en psychiatrie du Vinatier à Bron (Rhône), au CH Alpes-Isère (CHAI) à Saint-Égrève (Isère) et au CHU de Saint-Étienne (Loire). Elle présente ces centres de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive comme les premiers en France. Ils devront soutenir prioritairement quatre missions : promouvoir et développer des soins, améliorer la cohérence des ressources sanitaires et médico-sociales et la coordination des parcours, assurer la formation et le partenariat avec les professionnels de santé et développer la recherche et l'évaluation. Ces centres correspondent à une ou plusieurs unités de soins psychiatriques de type consultations externes, hôpital de jour ou CATTP (1) destinées à assurer des soins à des patients atteints de troubles psychiatriques et/ou porteurs d'un handicap psychique, au décours des soins aigus psychiatriques, explique l'ARS dans son dossier de présentation du dispositif.

### Prévention des hospitalisations chroniques et crises aiguës

La reconnaissance de centres référents répond à plusieurs objectifs. En premier lieu, il s'agit de permettre la sortie de l'hospitalisation de sujets à risque de chronicisation. Cela vise aussi à prévenir l'apparition de handicap chez des personnes atteintes de maladie mentale et améliorer la qualité de vie de personnes handicapées psychiques, ainsi que diminuer le handicap fonctionnel. Enfin, il s'agit de prévenir les rechutes et les hospitalisations à temps complet itératives. Les centres s'inscrivent dans un réseau de soins en amont et en aval en relation avec d'autres structures de soins – notamment les secteurs psychiatriques –, les acteurs des champs sociaux et médico-sociaux – par exemple, les Esat (2) –, les médecins traitants et autres médecins libéraux. La labellisation des centres référents est ainsi l'une des étapes qui permettra d'obtenir une structuration à trois niveaux prévue dans le schéma d'organisation des soins avec : un centre ressource régional, dont la création est prévue pour 2014, trois centres référents à Lyon, Grenoble et Saint-Étienne et un réseau de prise en charge, qui s'est étendu en 2013. De chacun de ces trois centres référents dépendent des hôpitaux et cliniques privées lucratives ou non lucratives, selon une cartographie dessinée par l'ARS. Au total, ce sont les unités fonctionnelles de 48 établissements de la région qui sont concernées par cette organisation.

### Nouveau GCSMS au CHU

Au CH du Vinatier, le centre référent lyonnais en réhabilitation et en remédiation cognitive (CL3R) regroupe deux structures complémentaires : le Service universitaire de réhabilitation (SUR) et l'Unité de diagnostic, d'évaluation et d'intervention précoce dans les psychoses (UDEIP). Au CHAI, le C3R est structuré autour d'un hôpital de jour de 40 places, d'interventions individualisées dans

le milieu (soins résidentiels) et d'une équipe de liaison dédiée aux interventions partenariales avec les équipes adressantes locales et territoriales. Enfin, au CHU de Saint-Étienne, l'activité du futur centre référent de réhabilitation stéphanois (Rehacoor 42) permettra le renforcement, le développement et la diffusion des soins de réhabilitation dans leur versant sanitaire. Il s'appuiera sur une équipe pluridisciplinaire d'une «petite dizaine» d'intervenants et sur une articulation avec les dispositifs médico-sociaux et sociaux mise en œuvre dans le cadre du Groupement de coopération sanitaire et médico-social (GCSMS) éponyme, explique l'ARS.

Enfin, elle annonce que deux de ces trois centres avaient déjà bénéficié de financements de sa part pour le développement de leurs activités de réhabilitation psycho-sociale et de remédiation cognitive dans leur Dotation annuelle de financement (Daf). Au total, l'agence va verser plus de 600 000 euros cumulés à ces trois centres lors de leur labellisation «qui se surajoutent aux moyens déjà donnés». S'agissant de crédits relevant de la Daf, cette aide financière a un caractère reconductible, indique l'ARS. «Toutefois sa pérennité pourra être remise en cause à tout moment si le centre référent ne respecte pas le cahier des charges», conclut-elle.

Caroline Cordier

- (1) Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)
- (2) Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)